



## Décès. Appartement locatif occupé par un des enfants du défunt

Par **Patou95**, le **14/03/2021** à **12:03**

Bonjour,

Ma mère est décédée depuis 18 mois . Nous sommes 6 enfants.un de mes frère de 50 ans est revenu habiter chez ma mère 2/3 ans avant son décès (suite separation). Ce logement est un appartement en location. Nous avons voulu faire preuve de douceur et gentillesse et, dans un premier temps avons laissé notre frère dans cet appartement avec tout le contenu. Aujourd'hui nous ne savons pas si le bail été modifié à son nom mais nous ne pouvons plus entrer et le partage des affaires (meubles vaisselle bijoux, etc...) ne peut se faire.

Quelle est la marche à suivre afin de pouvoir accéder à cet appartement et pouvoir faire le partage ?

Merci

P.Montet

Par **Louxor\_91**, le **14/03/2021** à **21:00**

Bonjour,

le bailleur est il au courant du décès de sa locataire officielle ? Après 18 mois on peut supposer que votre frère continue de payer le loyer ? Peut être a t'il fait le nécessaire pour changer le bail ?

Par **Patou95**, le **14/03/2021** à **21:26**

Merci pour votre réponse

Nous pensons que le bailleur n'est pas informé (dans le montant encore bloqué du compte bancaire de ma mère il y a des rappels d'impôts locaux de fin 2020 et ils sont bien adressés à ma mère) mais effectivement le loyer doit être payé...

Que pouvons-nous faire pour accéder aux affaires de notre maman et ainsi pouvoir partager ?  
Bien cordialement